

II

Le Sous-Ministre du Commerce du Canada
au
Ministre des Affaires étrangères d'Espagne

MADRID, le 29 janvier 1952.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication du 29 janvier 1952, concernant la ligne de conduite que suivra l'Institut espagnol du change dans l'attribution des devises étrangères nécessaires au règlement des dettes commerciales contractées envers le Canada pendant la période antérieure à la guerre civile espagnole. Je m'empresse de vous assurer que les modalités proposées rencontrent l'entier agrément de mon Gouvernement.

Il est entendu que votre lettre constitue le texte officiel de cet accord. Toutefois, pour éviter toute erreur de la part des créanciers canadiens, je me permets de joindre à ce pli une traduction libre de votre note, que je me propose d'utiliser pour mettre les créanciers canadiens au courant des arrangements conclus pour le règlement des créances.

Je saisis cette occasion pour vous remercier sincèrement de tous les égards et des délicates amabilités dont nous avons été l'objet, M. E. H. Maguire et moi, au cours des négociations. Je tiens également à remercier votre collègue, Son Excellence M. Manuel Arburua, ministre du Commerce, ainsi que les fonctionnaires de votre ministère, avec lesquels ce fut pour moi un vrai plaisir de traiter des affaires.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma considération la plus distinguée.

WM. FREDERICK BULL.

Accord entre le CANADA
 et l'AUTRICHE

Intervenu par un Echange de Notes

Signées à Vienne le 18 janvier 1952

En vigueur le 18 janvier 1952

EDWARD CLAWSON, CHIEF CLERK
 Queen's Printer and
 Controller of Stationery